

Des avantages sociaux qui aident nos employés à donner le meilleur d'eux-mêmes

Nous sommes une entreprise mondiale qui a pour objectif d'offrir un monde meilleur. Bien que nous voyons grand, jamais nous ne perdons de vue les gens qui nous aident à remplir notre promesse. Nous préconisons le mieux-être de nos employés et nous nous engageons à les aider à donner le meilleur d'eux-mêmes, tant sur le plan personnel que professionnel. C'est pourquoi nous leur offrons des avantages sociaux, des ressources et des avantages indirects, tant à eux qu'à leur conjoint ou conjointe, ainsi qu'à leurs enfants à charge admissibles. Chaque employé peut choisir le régime d'assurance collective qui convient le mieux à ses besoins, et la plupart des avantages sont disponibles dès le premier jour.



Nous croyons que lorsque nos employés se sentent à leur meilleur, ils donnent le meilleur d'eux-mêmes au travail.

Notre approche globale du mieux-être

Assurance santé

Les employés éligibles peuvent choisir parmi l'un des trois modules de soins de santé en complément au régime d'assurance maladie provincial. Le module A est offert à nos employés sans frais et leur procure une couverture de soins médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers sous réserve d'une franchise annuelle. Les employés partagent les coûts associés aux modules B et C, qui sont exempts de franchises et comprennent également une assurance de soins dentaires et de soins de la vue. Le module C est celui qui offre la couverture la plus complète. Les trois modules offrent un accès – sans frais – aux consultations en télésanté de Soins virtuels Lumino Santé ainsi qu'aux Experts médicaux de Teladoc afin d'obtenir des conseils d'experts et l'avis d'un deuxième spécialiste tout à fait gratuitement.

Comptes de dépenses

AECOM verse une contribution annuelle au compte de dépenses des employés qui souscrivent à l'un des modules de soins de santé, en fonction de leur niveau de couverture (c'est-à-dire la couverture de l'employé seulement, ou de l'employé et d'autres personnes). Ce montant peut servir à couvrir différents types de frais associés à des soins de santé ou de mieux-être. Les contributions d'AECOM sont automatiquement placées dans le compte gestion-santé de l'employé, à moins que celui-ci demande à ce que la totalité ou une des contributions soit placée dans un compte de dépenses personnel.

Assurance-vie et invalidité

Les employés ont droit à une assurance-vie de base et à une assurance en cas de mutilation et de décès par accident toutes deux payées par l'entreprise, avec la possibilité de souscrire à une couverture additionnelle complémentaire. Les employés ont le choix entre des prestations d'invalidité obligatoires de courte et de longue durée.

Retraite et avantages financiers

Le Régime de retraite à cotisation déterminée (RRCD) offre aux employés admissibles une contribution d'AECOM (2 % de leur salaire annuel de base), qu'ils contribuent ou non au RRCD. Ceux qui y cotisent (jusqu'à 4 % de leur salaire annuel de base) peuvent recevoir de la part d'AECOM un montant correspondant à 50 % de leur cotisation.

Le Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) collectif, qui place l'épargne à l'abri de l'impôt, et le Compte d'épargne libre d'impôt (CELI), un compte d'épargne après impôt, sont d'autres outils de sécurité financière. AECOM n'égalise toutefois pas les cotisations pour ces comptes.

Le Régime d'achat d'actions des employés permet aux employés d'acheter des actions ordinaires d'AECOM à 12 % de rabais.

Congés et congés autorisés

Les employés salariés permanents à temps plein ou à temps partiel d'AECOM qui travaillent au moins 20 heures par semaine sont admissibles au programme de congés flexibles, ce qui leur donne la liberté de prendre autant de congés qu'ils le souhaitent (aucun maximum), au moment voulu, dans la mesure où ils sont sur la bonne voie pour atteindre leurs objectifs de performance et obtiennent l'accord de leur gestionnaire. AECOM offre également chaque année 11 jours fériés payés par l'entreprise, de même que des congés autorisés payés et non payés.

Ce n'est pas tout! AECOM donne également accès à ce qui suit :

- Assurance habitation, automobile et pour animaux de compagnie
- Assurance voyage d'affaires
- Care.com
- ClassPass
- Assurance contre les maladies graves
- Rabais chez Mark's Work Warehouse
- Programmes d'aide aux études et de première certification
- Rabais pour programmes de conditionnement physique
- Programme d'aide aux employés (PAE) de GuidanceResources
- Services de rétablissement de l'identité
- Programme de reconnaissance d'ancienneté et de reconnaissance sociale Kudos
- Programmes de soutien en santé mentale

Visitez le benefitsatAECOM.com pour en savoir plus.

L'assurance collective d'AECOM est régie par les modalités des documents officiels du régime et des contrats d'assurance. Les avantages sociaux décrits sont en vigueur uniquement si l'employé est admissible aux régimes, s'il y adhère et s'il demeure couvert conformément aux modalités des régimes. Les avantages sociaux peuvent varier en fonction du groupe commercial ou de la province.

Le mieux-être des employés est une priorité

AECOM a à cœur le mieux-être de ses employés et de leurs familles partout dans le monde. Cela fait partie intégrante de notre culture, parce que nous croyons que lorsque nos employés se sentent à leur meilleur, ils donnent le meilleur d'eux-mêmes au travail.

Les employés et leur conjoint ou conjointe admissibles à un régime de soins de santé Sun Life d'AECOM peuvent participer aux activités du programme de mieux-être des employés au Canada et accumuler des points leur donnant droit à des cartes-cadeaux. Ils ont également accès à notre programme mondial de mieux-être qui propose d'autres façons de se sentir bien, y compris des défis amusants, une riche bibliothèque de ressources et notre toujours populaire roue du mieux-être.